gie morbide qu'a suscitée l'action de ces poisons. En d'autres termes, à la neutralisation *chimique* des poisons on fait succéder leur neutralisation *dynamique*. Il suffit d'avoir une recette pour la première partie de cette tâche, il faut être médecin pour se bien tirer de la seconde.

§ 7. — Neutralisants de parasites.

Dans ce groupe se placent un grand nombre de médicaments étiocratiques s'adressant à la cause même des troubles morbides, et la détruisant par une action qui leur est propre, en quelque endroit de l'économie qu'ils la rencontrent.

Ces médicaments agissent de trois façons :

1° En tuant les parasites par une action toxique propre exercée sur eux et à laquelle les organismes parasitifères demeurent indifférents ;

2° Par une action mécanique qui asphyxie les parasites ;

3° Par un changement dans l'état chimique des surfaces sur lesquelles ils vivent.

Je donnerai comme exemple du premier de ces modes d'action, l'influence délétère exercée sur les animaux inférieurs par les mercuriaux, le quassia amara, la pyrèthre, la créosote, le camphre, les essences, etc.

Nous trouvons des types du second dans l'action invisquante de la glycérine, des corps gras, du sucre, qui tuent certains parasites en arrêtant chez eux la respiration cutanée.

Je rappellerai enfin, pour expliquer le troisième mode d'action, comment en maintenant la muqueuse buccale dans un état alcalin par des boissons et des collutoires appropriés, on place l'*oidium albicans* du muguet sur un terrain qui ne convient plus à sa végétation.

Une division des parasiticides suivant la nature du parasite auquel on les adresse est plus clinique que celle basée sur leur mode d'action ; si on l'adoptait on pourrait établir entre les parasiticides les groupes suivants :

I. Parasiticides d'entozoaires comprenant :

1° Les *tœnicides* (grenadier, kousso, fougère mâle, semences de courge) ;

2° Les *lombricides* (mousse de Corse, semen-contra, santonine, santonate de soude) ;

3° Les *oxyuricides* (mercure, sucre, huile de ricin en injections, iodhydrargyrate de potasse en lavements).

II. Parasiticides d'épizoaires. — Ceux-ci comprennent les moyens propres à combattre :

1° Les épizoaires libres (staphysaigre, cévadille, mercure) ;

2° Les épizoaires des cavités organiques qui s'introduisent ou se développent à l'état de larves dans les cavités naturelles, les fosses nasales par exemple, comme les larves de diptères, comme celles de la *lucilia hominivorax* (benzine, chloroforme).

III. Parasiticides de dermatozoaires cuticoles. — Ces parasites s'introduisent dans la peau et les muqueuses où il faut aller les détruire par des procédés mécaniques ou par des substances toxiques. Tels sont les sarcoptes de la gale de l'homme et des animaux, la chique (*Pulex penetrans*), la filaire (*Filaria medinensis*). Le soufre, le mercure, et probablement toutes les huiles essentielles et les corps invisquants, quand ils peuvent atteindre ces parasites, fournissent contre eux des moyens d'agression d'une grande efficacité.

IV. Parasiticides de dermatophytes. — Tels sont ceux du

muguet, de la teigne, de la diphthérite (?), de la pourriture d'hôpital (?) (1), etc. (acide phénique, essences, araroba) (2).

V. Parasiticides d'hématozoaires et de microzoaires. — Cette division nous conduit en plein dans le monde aventureux des agressions parasitiques inférieures, monde où s'agitent les infusoires et les bactéries, où pullulent les champignons et les algues, et où l'imagination se complaît à élever des théories étiologiques, dans lesquelles tout n'est pas faux, sans doute, mais dans lesquelles tout est hâtif et prématuré. Et de là, les parasiticides substitués aux désinfectants et aux antiseptiques ; de là, des médications inspirées par cette doctrine de la participation d'êtres inférieurs à la production de telle ou telle maladie infectieuse : la créosote, employée contre la fièvre typhoïde; l'acide phénique, contre l'empoisonnement palustre, etc.

Le parasitisme, je l'ai déjà dit, est un chapitre important de l'étiologie, plus important qu'on ne l'avait cru autrefois, mais il n'est pas l'étiologie tout entière, et avant de puiser dans la doctrine du *panparasitisme* l'indication d'agents étiocratiques de cette nature, il faut attendre que la lumière se soit mieux faite et que l'exagération enthousiaste qui accueille tout progrès et qui déborde celui-là, en particulier, soit rentrée dans son lit.

(1) La pourriture d'hôpital m'a toujours semblé n'être qu'une affection parasitaire ; les analogies d'étiologie, d'évolution, de traitement, sont, au moins pour la forme pulpeuse, extrêmement pressantes.

(2) Ce médicament d'origine brésilienne importé en France par un médecin de la marine, M. Palasne de Champeaux, jouit, paraît-il, d'une activité remarquable contre le parasite de l'herpès tonsurans. Sa provenance botanique n'est pas encore déterminée. M. de Champeaux m'a remis une certaine quantité de cette poudre que je n'ai pas eu encore l'occasion d'essayer. Les *Archives de médecine navale* ont publié du reste il y a quelque temps une note de ce médecin sur l'araroba.

Pour ne pas interrompre l'harmonie de cet arrangement des médicaments, je prendrai cependant pour base l'action des parasiticides, dans la formation des groupes qui les comprennent, et je les subdiviserai en : 1° invisquants ou mécaniques; 2° parasitoxiques généraux; 3° parasitoxiques spéciaux.

Les invisquants, je viens de le dire, tuent d'une manière mécanique les parasites, en les empêchant de respirer; les parasitoxiques exercent sur eux l'action des poisons. Les matières sucrées et grasses satisfont à la première indication.

Les parasitoxiques généraux sont : les mercuriels, les stanniques, les arsenicaux.

Les parasitoxiques généraux se subdivisent, comme je l'ai dit plus haut, en : 1° lombricides; 2° oxyuricides; 3° tœnicides ; 4° épizoïcides ; 5° dermazoïcides; 6° dermaphyticides (1).

ARTICLE II

MÉDICAMENTS BIOCRATIQUES (2).

Je donne ce nom aux médicaments qui, ne s'adressant plus à la cause de la maladie, mais bien à ses effets, suscitent dans les fonctions des changements d'une direction, d'une mesure et d'une durée calculables. Ce sont ceux qui, faisant du médecin le véritable *régulateur* de la nature, lui

(1) Voir à la fin de l'ouvrage, pour l'énumération des substances qui constituent chacun de ces groupes, le tableau de la classification des agents médicamenteux.

(2) De βίος, vie, κρατίζειν, gouverner. Je propose ce néologisme parce qu'il caractérise très-bien cette dernière classe de médicaments et que d'ailleurs, la régularité de la disposition taxonomique souffrirait de l'emploi d'une périphrase. Et à ce propos, je demande un bill d'indemnité pour le droit de créer des termes nouveaux dont j'userai avec discrétion mais avec une certaine liberté. Dans un sujet aussi difficile, la pensée languit et perd de sa netteté si elle n'est pas servie par des mots qui la satisfont complétement.